

Dossier social étudiant

Comment ça marche?



• Les dates clés à retenir :

1

01 MARS 2024

DEBUT DE LA CAMPAGNE

2

31 MAI 2024

FIN DE LA CAMPAGNE

Un DSE se renouvelle chaque année!
Pensez-y

• Où faire la demande :

ETAPE 1 : Se rendre sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr

s'inscrire sur le site en utilisant la même adresse mail que celle de parcoursup et en créant un autre mot de passe.

ETAPE 2 : Cliquer sur l'onglet DSE. Suivre la procédure. Attention tout dossier incomplet après la date du 31 octobre, ne sera pas rétroactif

CONSEIL : Il est important de faire une demande de DSE même si vous ne savez pas encore quel sera votre lieu d'étude = ne pas attendre les réponses parcoursup

• Quels sont les critères pour bénéficier de la bourse :

Les critères d'attribution



Condition d'âge et d'inscription
Condition de nationalité

Les critères de bourses



Le revenu brut global de la famille
La composition familiale
L'éloignement du lieu d'étude

• Les échelons de bourse

Versement sur 10 mois de septembre à juin

O BIS	1	2	3	4	5	6	7
1454€	2163€	3071€	3828€	4587€	5212€	5506€	6335€

Nouveau →

Depuis cette année, dans l'académie Orleans-Tours, les futurs étudiants d'une formation sanitaire et sociale doivent déposer une demande de DSE

ATTENTION

Demande de DSE obligatoire (même pour les non boursiers)

si

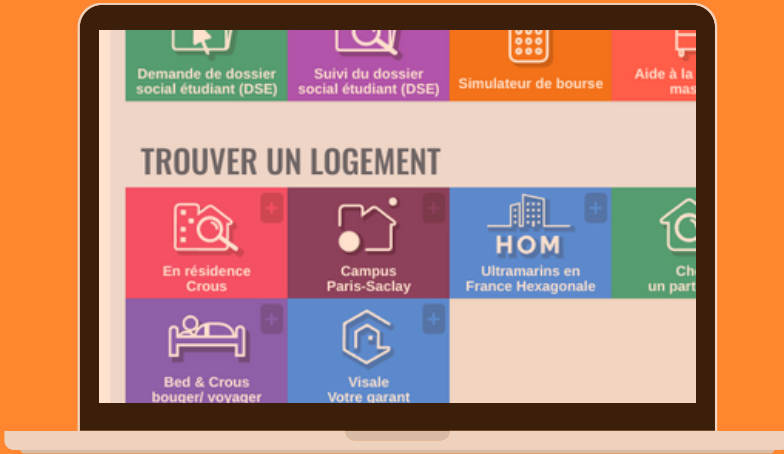
vous souhaitez faire une demande de logement CROUS



Pensez à demander l'aide à la mobilité parcoursup si vous changez d'académie = 500€ (sous conditions)

mention TB au bac = 900€ en plus par an pour les boursiers (automatique)

BESOIN D'AIDE ? PRENDRE CONTACT :
AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE DU LYCÉE OU LE CROUS AU 09 72 59 65 45



Logement CROUS

Comment ça marche?

Les dates à retenir

01 MARS AU 31 MAI 2024

07 MAI 2024

10 JUIN 2024

08 JUILLET 2024

Demande de DSE obligatoire et validation par le CROUS

Début de consultation des offres de logements
Formulation des vœux jusqu'au 10 juin

Début des tours aux logements (4 semaines)

Phase complémentaire pour le logement CROUS

Qui peut faire la demande

Tous les étudiants ou futurs étudiants boursiers ou non boursiers peuvent faire une demande de logement CROUS.

A savoir : Les apprentis et les étudiants en formation médico sociales peuvent également prétendre à un logement CROUS

Comment faire la demande

ETAPE 1 : Faire obligatoirement une demande de DSE (dossier social étudiant) sur le site :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Le DSE doit être validé par le CROUS pour demander un logement CROUS.

ETAPE 2 : Faire ses vœux de logement dès le 07 mai sur l'icône "En résidence CROUS"

Comment participer aux tours au logement ?

Le résultat de l'attribution se fera automatiquement par SMS / mail (vérifie tes SPAMS) tous les mardis : Sois vigilant!

1

Tu peux faire jusqu'à 4 vœux (dans la même ville ou des villes différentes) mais tu recevras au maximum qu'une proposition par ville à la fois

	Formulation des vœux jusqu'au :	Résultats de l'attribution automatisée :	Fin du paiement de réservation du logement proposé :	Reprise de la consultation de l'offre de logements et dépôt des vœux :
Tours n°1	Lundi 10 juin 2024	Mardi 11 juin	Jeudi 13 juin	Vendredi 14 juin
Tours n°2	Lundi 17 juin 2024	Mardi 18 juin	Jeudi 20 juin	Vendredi 21 juin
Tours n°3	Lundi 24 juin 2024	Mardi 25 juin	Jeudi 27 juin	Vendredi 28 juin
Tours n°4	Lundi 1 ^{er} juillet 2024	Mardi 2 juillet	Jeudi 4 juillet	

4

Les vœux non satisfaits sont conservés pour le tour suivant
ATTENTION : Pense à valider ton panier de vœux avant le lundi 10h si tu veux participer au tour suivant, ce n'est pas automatique !

3

Tu as obtenu l'attribution d'un logement lors d'un tour ? Tu dois payer 100€ pour réserver le logement (en cliquant sur le mail que tu as reçu)
ATTENTION : tu as seulement 2 jours pour réserver! Du mardi au jeudi 23h59